

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

SAISON 2020/2021

Préambule

Et Pourquoi Pas a pour objet la proposition d'activités de loisirs sportifs de proximité en milieu rural dans un souci de proximité et de développement durable en mutualisant les moyens matériels et humains (itinérance) et en utilisant les ressources existantes sur le territoire (salle de sports, espace communaux..) afin de favoriser la pratique sportive pour tous et lutter contre les méfaits physiques et sociaux de la sédentarité et de l'isolement.

Nous avons pour objectifs opérationnels de :

- Permettre à chaque adhérent de trouver sa place dans l'association par une participation active à la vie de celle-ci.
- Favoriser la pratique sportive adaptée à tous par la prise en compte des particularités de chacun en proposant des actions axées autour de la pédagogie différenciée
- S'inclure sur un territoire et proposer des actions dynamisantes en optimisant les ressources existantes.

« Et Pourquoi Pas », est une association loi 1901 dont le siège se situe au 2 chemin Lesquire, 64370 Arthez de Béarn.

Association multi-loisirs en milieu rural.

Agréée association sportive auprès de la jeunesse et sport n°15 S 30.

Affiliée à la fédération UFOLEP pour les activités sportives proposées.

Contacts :

Téléphones :

- Corinne Mendiondo, présidente 06.62.27.50.95
- Schalwig Johan, trésorier 06.29.22.51.67
- Barbara Lalande, coordinatrice 06.88.31.14.93

Mail : asso.epkp64@yahoo.fr

Site internet : www.epkp64.fr

Facebook : epkp64

L'association « Et pourquoi pas » est administrée par un Comité directeur composé de membres élus pour 3 ans lors de l'Assemblée Générale. Le nombre de personnes composant le comité directeur est en fonction du nombre de sections de l'association : Chaque section est représentée par une personne.

LES SECTIONS :

Le planning hebdomadaire des différentes sections sportives est réparti comme suit pour la saison 2020/2021:

Gym

Les séances ont lieu sur les communes de:

Cescau, salle des sports:

- Les mercredis de 18h30 à 19h45

Hagetaubin, foyer:

- Les mercredis de 19h30 à 20h30

PILATES

Arthez de Béarn, salle omnisports:

- Les mardis de 18h30 à 19h30

Elles sont encadrées par des éducatrices sportives diplômées: Corinne, Estelle, et Alexandra et sont axées autour de la multi activité.

Chaque séance est différente et se compose de séquence de renforcement musculaire, de cardio, de stretching, de relaxation et autres. Les cours sont adaptés à chacun en fonction des objectifs et/ou des pathologies.

Pour les cours merci de vous munir d'un tapis de sol, d'une tenue et de chaussures adaptées(baskets sports pour salle) d'une bouteille d'eau. Nous fournissons le matériel sportif adapté à l'activité (en suivant le protocole sanitaire suite COVID)

Les adhérents peuvent fréquenter plusieurs cours par semaine sur plusieurs communes. Les tarifs pour la saison sont : 120€ pour 1heure de pratique hebdomadaire, 150€ pour 2 heures de pratique et 50€ par heure supplémentaire + le montant de la licence

Gym bien vieillir

Les séances ont lieu sur les communes de:

Mesplède, salle St Louis:

- Les mercredis de 9h à 10h

Lacadée, salle des fêtes :

- Les mercredis de 10h30 à 11h30

Arthez de Béarn, salle omnisports:

- Les vendredis de 9h à 10h

STRETCHING

Arthez de Béarn, salle omnisports:

- Les mardis de 17h30 à 18h15

Elles sont encadrées par des éducatrices sportive diplômées : Barbara, Alexandra, Corinne et sont aussi axées autour de la multi activité.

Chaque séance est différente et vous permettra de:

- préserver votre autonomie
- développer votre force musculaire
- conserver vos habiletés motrices
- maintenir votre souplesse
- développez vos capacités cardio- respiratoire - maintenir votre équilibre - entretenir votre mémoire..

Les cours sont adaptés à chacun en fonction des objectifs et/ou des pathologies. Pour les cours merci de vous munir d'un tapis de sol, d'une tenue et chaussures adaptées(baskets sports pour salle) d'une bouteille d'eau. Nous fournissons le matériel sportif adapté à l'activité. (en suivant le protocole sanitaire suite COVID)

Les adhérents peuvent fréquenter plusieurs cours par semaine sur plusieurs communes. Les tarifs pour la saison sont : 120€ pour 1heure de pratique hebdomadaire, 150€ pour 2 heures de pratique et 50€ par heure supplémentaire + le montant de la licence

Badminton

Les séances ont lieu sur la commune:

Hagetaubin, foyer:

- lundi de 17h45 à 19h00 pour les collégiens
- lundi de 19h00 à 21h00 pour les adultes
- Mardi de 17h45 à 19h pour les enfants à partir de 8 ans.

La section badminton est encadrée par un éducateur sportif diplômé: Bernard.

Pour les cours merci de vous munir d'une tenue et chaussures adaptées à la pratique, d'une bouteille d'eau.

Le tarif pour la saison est de : 60€ pour l'année + le montant de la licence

Multisports enfants « crazy move » and happy hour

Les séances ont lieu sur la commune:

Arthez de Béarn, salle omnisports dojo:

Le mercredi de 16h15 à 17h15

Les séances sont encadrées par une éducatrice sportive diplômée et formatrice en langues: Alexandra.

Les séances comprennent un temps d'échauffement et de retour au calme. En français et en anglais.

Les cycles se déclinent, à titre indicatif, autour des thèmes suivants :

-expression corporelle (gym, danse, accrosports), jeux d'adresse (lancer, sarbacane, tir à l'arc..) jeux de balles et ballons ; parcours sportif..

Les cours sont limités à 10 enfants pour rester dans le domaine du qualitatif. Pour les activités merci de munir vos enfants d'une tenue et chaussures adaptées à la pratique en salle (pas de boutons et de fermeture sur les pantalons)et d'une bouteille d'eau. Merci également de prévenir l'animatrice en cas d'absence pour des questions d'organisation au **07.69.04.23.51**

Squash

En partenariat avec Bertrand Broussé , nous organisons, une fois par an un tournoi de squash pour adulte encadré par Bernard, sur 3 niveaux : débutant, intermédiaire et confirmé.

La participation demandée est de: 10€ pour les extérieurs et 5€ pour les adhérents de l'association.

Ski

Une section ski est mise en place depuis trois saisons en partenariat avec La Fédération Française de Ski. Elle aura lieu de décembre 2020 à Mars 2021. Le positionnement sur le dossier d'inscription nous permettra de quantifier le nombre de personnes intéressées et de construire en fonction l'organisation de celle-ci.

Les personnes positionnées seront contactées courant octobre pour finaliser leur inscription.

Article 1 : Conditions d'admission

La capacité d'accueil maximale est fixée par le cadre règlementaire en fonction du public accueilli mais aussi en fonction du type même de l'activité proposée afin de toujours garantir la sécurité des participants

Lors de l'inscription, il est demandé de remplir un dossier comportant :

- le règlement intérieur signé
- le bulletin d'adhésion
- un certificat médical de moins de trois mois
- l'autorisation parentale pour les mineurs
- la cotisation annuelle UFOLEP

Ces documents sont disponibles :

- Sur les lieux des activités par simple demande auprès d'un animateur
- Par mail contact@epkp64.fr
- Téléchargeable sur le site internet de l'association : www.epkp64.fr

Le dossier complet est à adresser par voie postale à Corinne Mendiondo 2 CHEMIN LESQUIRE 64370 ARTHEZ DE BÉARN ou à donner à votre animateur en main propre.

Aucune personne ne pourra participer à une activité si son dossier n'est pas complet et la cotisation acquittée.

Article 2 : Périodes de fonctionnement et horaires

La période de fonctionnement s'étend du mois de septembre au mois de juin, hors vacances scolaires soit 36 semaines d'activités.

Article 3 : Adhésion et Tarifs

L'adhésion donne accès au(x) cour(s) proposés dans la commune concernée dans la limite des

places disponibles et du choix des sections.

Le montant de la participation financière demandée comprend la licence UFOLEP + la cotisation à l'activité et l'adhésion à l'association . Elle est valable à partir de la souscription et jusqu'au 31 septembre de l'année suivante.

Chaque personne a droit à une séance d'essai. Le paiement échelonné est possible jusqu'à 4 fois. Pour raison médicale, il reste possible d'annuler l'inscription. Le remboursement de la cotisation ne sera possible que sur présentation d'un justificatif au prorata de la période effectuée.

Article 7 : Activités

Le programme d'animation est mis en place par les responsables de l'association : aucune modification ne pourra être apportée sans leur accord.

Article 8 : Fonctionnement / Responsabilités

Les adhérents mineurs doivent fournir l'autorisation parentale dûment remplie : celle - ci définit les modalités d'accueil de ces derniers.

Article 9 : Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est modifié chaque année par le comité directeur, puisque il définit le fonctionnement générale de la saison sportive.

Article 10 : Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire vous sera expliqué lors de votre arrivée par un responsable de l'association ou par votre éducateur. Nous vous demandons de respecter les consignes COVID 19, si cela n'est pas le cas le responsable ou l'éducateur vous demandera de quitter les lieux.

Arthez de béarn le 01.09.2020


EPKP64
Association multisports itinérante
2 chemin vesquie, 64370 Arthez de Béarn
06.52.27.50.95 / 06.88.31.14.93
contact@epkp64.fr